



**Commission de la coopération
transfrontalière et décentralisée**
Commission de l'environnement et des milieux naturels

**- 211 Coopération transfrontalière,
européenne et internationale**

**Stratégie climat-énergie de la
Conférence du Rhin Supérieur**

Rapport n° CG/2013/65

Service Chef de file :

Service relations internationales - Cellule coopération transfrontalière

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport vise à soumettre à votre approbation la stratégie de protection du climat pour le Rhin Supérieur.

Suite à la demande de la Conférence du Rhin Supérieur formulée en séance plénière du 7 décembre 2012, la Commission Climat-Energie a procédé à une actualisation de sa stratégie élaborée en 2006. Dans sa nouvelle version, cette stratégie définit de grandes orientations générales pour le Rhin Supérieur à l'horizon 2050 en matière de protection du climat et d'énergie (émission de gaz à effet de serre, consommation énergétique des bâtiments, besoins en électricité, etc.).

1. Actualisation de la stratégie de 2006

Lors de la séance plénière du 7 décembre 2012, la Conférence du Rhin Supérieur (CRS) a demandé à sa Commission Climat & Energie d'actualiser la stratégie de protection du climat pour le Rhin Supérieur. Cette stratégie datant de 2006, il convenait, compte tenu du développement de la coopération dans le domaine du climat et de l'énergie, de l'actualiser en y intégrant notamment les résultats des différentes études menées depuis, ainsi que les objectifs et stratégies déjà existants dans le domaine de l'énergie à l'échelon local, régional, national et européen.

2. La nouvelle stratégie sur le climat et l'énergie pour le Rhin Supérieur

Le 28 juin 2013, le Comité directeur de la CRS a approuvé **la nouvelle stratégie sur le climat et l'énergie pour le Rhin Supérieur** et demandé à ce qu'elle soit signée par l'ensemble des instances membres du Comité directeur de la CRS.

Cette stratégie rappelle le rôle précurseur joué par le Rhin Supérieur dans le domaine de la protection du climat et de l'énergie.

Elle définit de grandes orientations générales pour le Rhin Supérieur et fixe des objectifs, à l'horizon 2050, en matière de protection du climat et d'énergie :

- réduction d'au moins 80% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2000,
- réduction d'au moins 35% de la consommation d'énergie primaire,
- rénovation énergétique de 2% des bâtiments par an pour atteindre une consommation de 35kWh/ m²/ an, ...

La CRS insiste sur l'importance des mesures transfrontalières à adopter pour atteindre les objectifs de la stratégie (coordination des agences régionales sur le climat/ énergie et des clusters, mise en réseau des acteurs et échanges d'expériences transfrontaliers,

comparabilité des standards, soutien à la mise en marché de projets et technologies innovantes...) et confie la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie au réseau TRION.

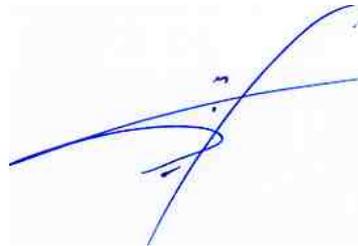
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de la coopération transfrontalière et décentralisée ainsi que de la commission de l'environnement et des milieux naturels, le Conseil Général :

- *approuve la stratégie sur le climat et l'énergie pour le Rhin Supérieur, jointe à la présente délibération,*
- *autorise son président à signer ce document.*

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL